BUREAU EN CHARGE DES RELATIONS ET DES ASSOCIATIONS COMMUNE DE TAIARAPU EST

Par Rachael BOURTACHE

1 Coordonner les relations sociales :

- **Le lien entre la commune et sa population :**

accueillir, écouter et identifier les besoins des personnes vulnérables afin de développer des solutions adaptés et les orienter vers les services plus appropriés.

- **Actions sociales :**

- Travailler en collaboration avec les acteurs sociaux (qu'ils soient publics ou privés) sur des projets sociaux qu'ils mettront en œuvre (solidarité, assistance aux personnes âgées, inclusion, etc.).
- Organiser et planifier des évènements d'actions sociales organisées par la commune (Journée des MATAHIAPO, Noël des enfants)
- Recensé, organiser et soumettre aux instances décisionnaires les demandes d'aides aux fournitures scolaires « Opération Cartable »

- **Soutien aux dispositifs de solidarité** : Promouvoir et gérer les dispositifs d'aides sociales locales (aide alimentaire, soutien aux familles en difficulté) épicerie solidaire CROIX ROUGE.
- **Sécurité sociale :**

- Enregistrement des demandes d'admission et renouvellements aux Régime de Solidarité Sociales et transmission des dossiers à la CPS.

- **Assistance en cas de catastrophe naturelle ou autre sinistre** :

Assister les partenaires sociaux dans la planification et la coordination des secours afin d'apporter une aide à la population affectée par une catastrophe naturelle, incendie ou autre.

1 Gestion des relations avec les associations:

- **Assurer la liaison entre la commune et les associations locales** (culturelles, sportives, sociales, caritatives, etc.).
- **Accompagnement des projets associatifs** : Soutenir les associations dans leurs démarches administratives (créations, informé des aides existantes)dans l'organisation de leurs événements ou projet d'utilité public.
- Enregistrer et soumettre à la commission **les demandes de subventions** communales des associations et veiller à la bonne mise en œuvre des aides octroyées.

OBJECTIF : Développer un accueil social de proximité

SOCIAL

- **Porter assistance aux personnes confrontées à des difficultés d'ordre social.**
- **Créer un fichier des personnes aidées pour** permettre à la municipalité une meilleure connaissance des besoins de sa population.
- La commune n'ayant pas les compétences du social, via ces connaissances elle pourrait **développer un partenariat avec le pays** pour faire face aux demandes d'aides qui ne cesse d'augmentées,

ASSOCIATION

- Volonté de la commune **d'accompagner les association**s en les aidants **dans la réalisation de leurs projets** et en les soutenants dans leurs actions (soutien financier, logistique et technique). Afin de

EVENEMENT

- **Créer des opportunités de rencontre et d'échange** pour la population, et l'occasion pour la municipalité de sonder sur des projets spécifiques.

CONSTAT

- Les difficultés rencontrées par les personnes pris en charge :
  - nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social ;
  - délais d'obtention d'un rendez-vous dans les services sociaux parfois longs ;
  - délais des décisions longues;
  - difficultés à suivre les procédures administratif mis en place par certaines organismes sociaux.

SOCIAL

Développer un Partenariat avec les acteurs sociaux du Pays

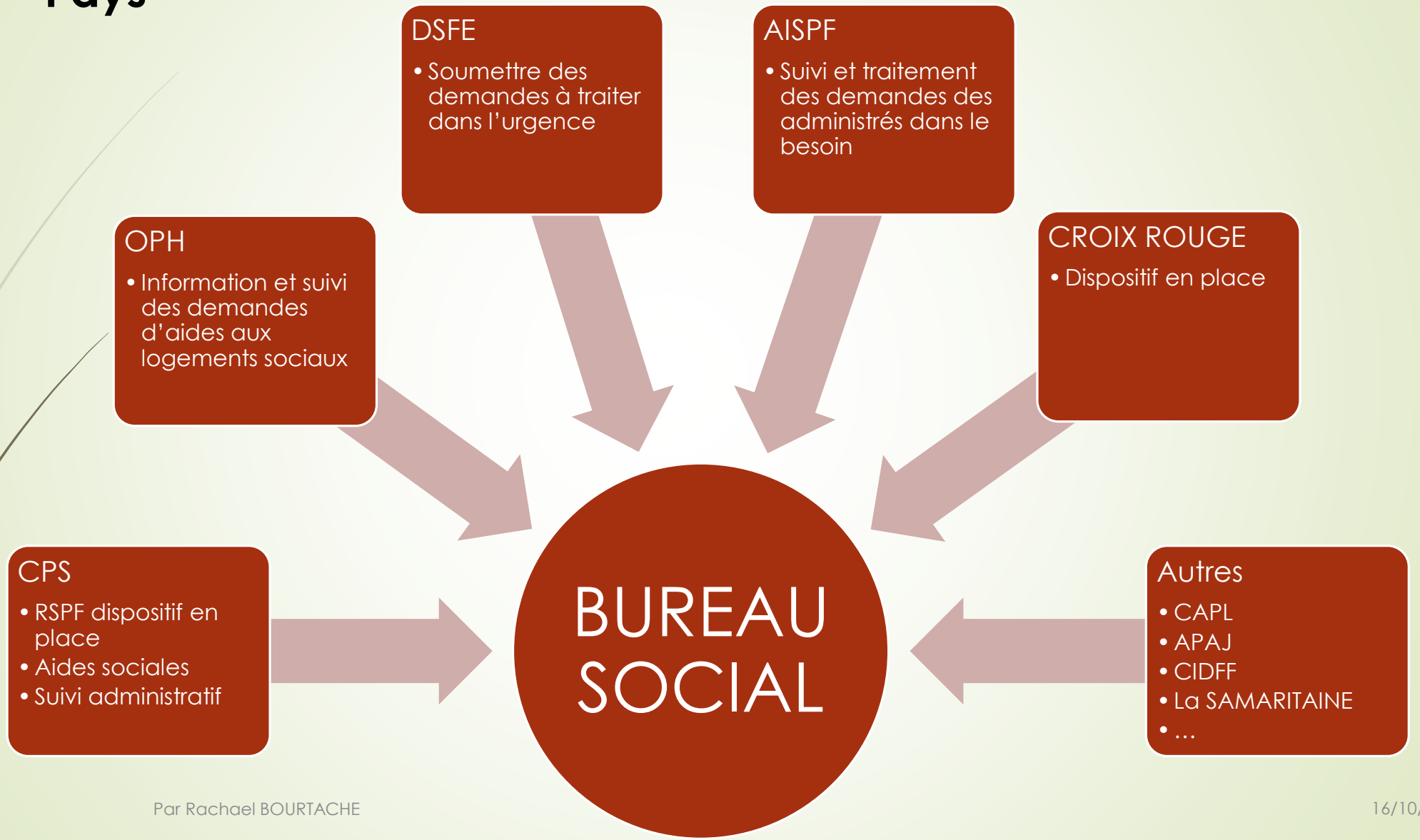

Développer un Partenariat avec les acteurs de la jeunesse et des sports